

A VOS CHAUSSURES REGLEMENT COMPLET DU JEU



ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

À l'occasion des Fêtes de fin d'année, la société Planet'Fun – Cube Bikes France, RCS B 415 106 715 et dont les bureaux sont situés ZI les 4 Chevaliers – Rond-Point de la République – 17180 Périgny, organise un Jeu gratuit sans obligation d'achat, du jeudi 6 décembre 2018 à 17h00 au lundi 24 décembre 2018 à 12h00 inclus, sous la forme d'un tirage au sort.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu est uniquement accessible aux personnes physiques majeures et résidents en France métropolitaine.

Sont exclus du jeu les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus, ainsi que les membres du personnel de la société organisatrice, et de toute personne impliquée dans la mise en œuvre du jeu.

La société organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions.

Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot.

Le jeu est soumis à la loi française.

Il est nécessaire d'avoir un accès à Internet, de posséder un compte sur le réseau social Facebook et de disposer d'une adresse email valide pour participer.

ARTICLE 3 : DEROULEMENT DE L'OPERATION

Inscriptions au jeu

Afin de pouvoir participer au jeu, le participant doit :

- Se rendre sur la page du jeu : <https://www.cubebikes.fr>
- Choisir et sélectionner parmi 6 paires de chaussures Cube, celle qu'il aimerait pouvoir gagner
- Compléter le formulaire de participation : prénom, nom, adresse, complément d'adresse, code postal, ville, numéro de téléphone, adresse email, pointure
- J'ai lu et j'accepte le règlement*
- Je souhaite m'abonner à la newsletter Cube
- Cliquer sur « Je participe »

Chaque participant devra obligatoirement mentionner dans le formulaire de participation électronique ses coordonnées complètes : prénom, adresse électronique, pays et avoir coché l'acceptation des conditions du règlement de jeu-concours.

Il n'est autorisé qu'une participation par participant. Le participant est informé et accepte que les informations qui pourront être recueillies valent preuve de son identité. Les informations saisies par le participant l'engagent dès leur validation.

Le participant s'engage à participer de bonne foi. Toute publication inexacte ou incomplète ou inidentifiable ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation. La même sanction s'appliquera en cas de multi-publication.

En participant, le participant accepte le présent règlement et toutes ses stipulations, sans réserve, sans conditions et déclare l'avoir lu.

Tirage au sort

Le tirage au sort sera effectué le lundi 24 décembre 2018 à 16h00 par la société Planet'Fun via un logiciel informatique parmi l'ensemble des participants inscrits au jeu au lundi 24 décembre 2018 à 12h00.

ARTICLE 4 : PUBLICATION DES RESULTATS

Les gagnants seront directement contactés par message électronique par la société Planet'Fun à l'adresse email valide indiquée lors de l'enregistrement de participation au jeu.

A défaut :

- d'une acceptation expresse de son gain au plus tard quinze (15) jours après la prise de contact par courrier électronique ;
- et de la communication à la société Planet'Fun, dans ce même délai de quinze (15) jours après la prise de contact par courrier électronique, des éléments indispensables à l'organisation du gain (numéro de téléphone) et de la réponse aux questions posées dans le courrier électronique ;
- le silence du gagnant vaudra renonciation pure et simple au lot.

ARTICLE 5 : DETERMINATION DES GAGNANTS ET ATTRIBUTION DES LOTS

Les lots sont nominatifs, non modifiables, ni cessibles, ni échangeables. Ils ne peuvent être perçus sous une autre forme que celle prévue au présent règlement, ni attribués à une autre personne et ne feront l'objet d'aucune contrepartie en monnaie ou devise de toute nature ou contre un autre bien ou service.

Les lots sont accessibles dans la limite des quantités disponibles.

Les gagnants renoncent à réclamer à Cube Bikes France tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du lot.

Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leurs identités. Toutes informations fausses d'identité ou de qualité entraînent la nullité de la ou des participations du participant.

Les lots seront adressés par la Poste ou toute autre entreprise de transport à l'adresse du domicile du gagnant au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin du jeu. Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables du mauvais ou non acheminement du courrier et du lot par la Poste ou toute autre entreprise de transport.

ARTICLE 6 : DENOMINATION ET VALEUR DES LOTS

Le participant tiré au sort se verra récompensé par la livraison à son domicile de l'un des lots ci-dessous :

Quantité en jeu	Dénomination	Prix de vente Généralement constaté
3	CUBE Shoes RD SYDRIX PRO	149,95 €
1	CUBE Shoes RD C:62 SLT	269,95 €
3	CUBE Shoes MTB PEAK PRO	129,95 €
1	CUBE Shoes MTB C:62 SLT	269,95 €
3	CUBE Shoes AM IBEX PRO	149,95 €
3	CUBE Shoes GTY STRIX	149,95 €
5	CUBE Shoes ATX LYNX	119,95 €
5	CUBE Shoes ATX LYNX	119,95 €

La valeur indiquée pour le(s) lot(s) ci-avant désigné(s) correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement ; elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

ARTICLE 7 : UTILISATION DES DONNEES PERSONNELS

Le participant, s'il est gagnant et du fait de son acceptation de son prix, autorisent Cube Bikes France à utiliser à titre indicatif son nom, prénom et image sans restriction ni réserve et sans que cela lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de son prix.

Le participant est informé que les données le concernant et qui lui sont demandées, sont nécessaires pour le traitement de sa participation au Jeu.

ARTICLE 8 : CAS DE NON-EXECUTION DU JEU

Cube Bikes France ne saurait être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas fortuit ou force majeure) ainsi que tout autre événement considéré par lui comme rendant impossible l'exécution du Jeu dans les conditions initialement prévues, le Jeu était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé.

ARTICLE 9 : CONSULTATION DU REGLEMENT

Le présent règlement est disponible gratuitement sur www.cubebikes.fr ou sur simple demande en adressant un email à : olivier@cubebike.fr

ARTICLE 10 : LITIGES ET RESPONSABILITES

La participation à ce Jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Cube Bikes France se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent Jeu. En cas de modification du règlement, tout participant sera réputé avoir accepté les modifications au présent règlement du simple fait de sa participation à « Destination Là-Haut », à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer à « Destination Là-Haut ».

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entrainera la disqualification du participant. Cube Bikes France se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Il ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

La participation au jeu implique l'acceptation irrévocable et sans réserve du présent règlement. En cas de contestation ou de réclamation pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être adressées par écrit à l'attention de la société Cube Bikes France – ZI les 4 Chevaliers – Rond-Point de la République – 17180 Périgny dans un délai de 15 (quinze) jours après la clôture du Jeu.

Les participants s'engagent en cas de difficulté qui pourrait survenir au sujet de l'application ou de l'interprétation du présent règlement, à faire un recours amiable auprès de la société Cube Bikes France – ZI les 4 Chevaliers – Rond-Point de la République – 17180 Périgny, préalablement à toute action en justice contre cette dernière.

ARTICLE 11 : ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux Jeux et Concours. Toute contestation relative à « Destination Là-Haut » ne pourra être prise en compte passé le délai de 15 jours à compter de la date de clôture de « Destination Là-Haut ».

ARTICLE 12 : INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent Jeu sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants au Jeu disposent, en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant et peuvent le cas échéant, demander à Cube Bikes France que leurs coordonnées soient radiées et ne soient pas transmises à des tiers. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à l'adresse du Jeu.

Les participants peuvent à tout moment faire une demande de rectification ou de retrait de leurs données en adressant un mail à : olivier@cubebike.fr ou par courrier postal à l'attention de Cube Bikes France – ZI les 4 Chevaliers – Rond-Point de la République – 17180 Périgny.

ARTICLE 13 : DROITS DE PROPRIETE LITTERAIRE ET ARTISTIQUE

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ces jeux sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

